



Procès-verbal

Commune de Bégard
Séance du conseil municipal
20 février 2025

*Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 20 février 2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février, à dix-huit heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (18h28), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien, BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas (18h15), BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella (18h18)

Absents : LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, LE GUEVELLOU Marjorie, BRIAND Sandrine

Procurations : TASSEL Stéphane à HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé à BENECH Pauline, BRIAND Sandrine à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : BOÉTÉ Cécile

Presse : 3

Public : 0

Personnel administratif : 4

Monsieur le Maire ouvre à 18h08 cette session après avoir vérifié le quorum



Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur Cécile BOÉTÉ a été nommée secrétaire de séance par le conseil municipal.



Monsieur le Maire annonce les procurations et rappelle que cette séance a pour ordre du jour principal, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Il invite le conseil municipal à prendre acte des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération n°2020/30 du 3 juillet 2020 (se référer à la dernière page du procès-verbal).

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025, il invite les élus à faire part de leurs observations. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.



Monsieur le Maire débute l'ordre du jour par l'information communiquée aux élus dans le rapport des délibérations sur la protection fonctionnelle des élus locaux victimes de violences, de menaces d'outrages. Il expose que la loi n°2024-247 du 21 mars 2024 a renforcé la sécurité et la protection des maires et des élus locaux. La mise en place de cette protection « *ne nécessite plus de délibération du conseil municipal* » dit-il « *elle est automatique dès que l'élu concerné la sollicite* ». La collectivité doit transmettre cette demande dans un délai à l'expiration de cinq jours francs au préfet dans le département ou au Sous-préfet dans l'arrondissement. Cette information doit être portée à l'ordre du jour de la séance suivante de l'assemblée délibérante.

Suite à l'intervention de Monsieur Jean-Claude DAUPHIN, il est précisé que cette protection concerne le maire, le président du conseil départemental ou le président de l'EPCI à fiscalité propre, ainsi que les élus les suppléant ou ayant reçu délégation.



Monsieur le Maire invite Madame Héléna DENIS-PESROTEL, Directrice Générale des Services (DGS) à présenter les orientations, qu'elle exposera sous forme de diaporama, à l'appui du rapport du débat d'orientation budgétaire 2025 transmis au préalable. Les différentes délibérations ont été insérées dans la présentation.

Madame Héléna DENIS-PESROTEL, en préambule, rappelle que l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Dans le rapport sont présentés :

- 1) Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement,
- 2) Les engagements pluriannuels,
- 3) La structure et la gestion de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

A l'aide de la frise ci-dessous, elle rappelle que le débat d'orientation budgétaire doit se dérouler dans les 10 semaines qui précèdent le budget.

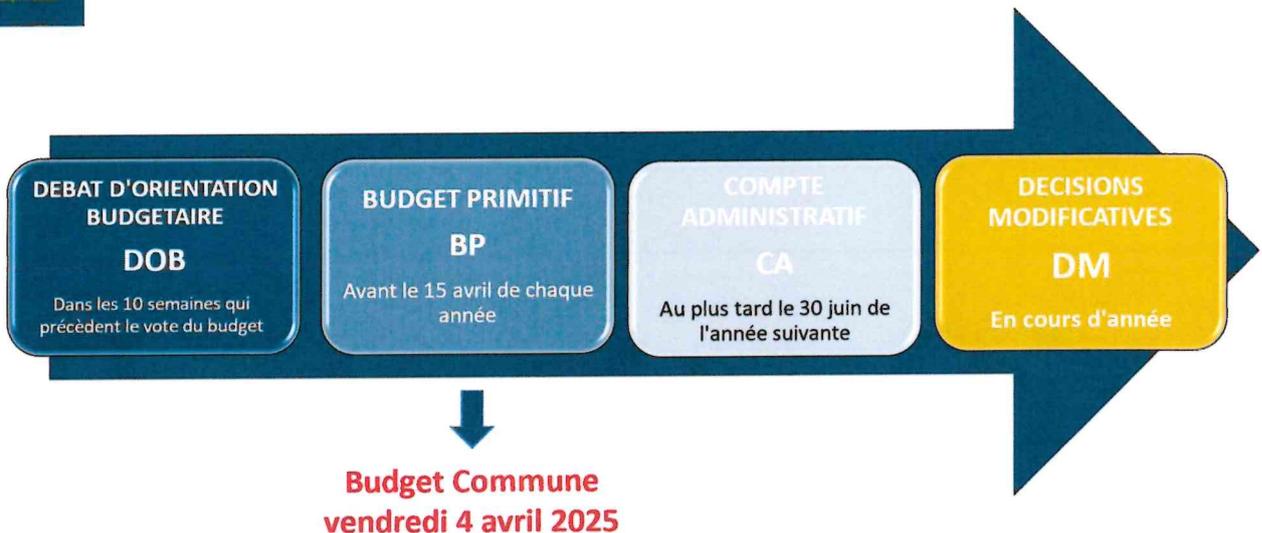


Débat d'Orientation Budgétaire 2025

- Rapport des délibérations
- Rapport des Orientations Budgétaires ROB

L'ensemble des chiffres 2024 présentés pourront évoluer en dépenses et en recettes jusqu'à la clôture des Comptes Administratifs.

Conseil Municipal du 20 février 2025



Conseil Municipal du 20 février 2025

18h15 Arrivée de Monsieur Thomas LE HERVÉ

La DGS fait part de l'obligation de présenter la croissance économique et les prévisions de croissance au niveau national.

➤ Croissance économique, prévisions de croissance

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Croissance PIB réel	6,90%	2,60%	1,10%	1,10%	1,10%	1,40%	1,50%	1,50%
Indice des prix*	1,60%	5,30%	4,80%	2,10%	1,80%	1,75%	1,75%	1,75%

➤ Déficit public 6,1 % du PIB en 2024

- objectif 5% en 2025 et 2,8% en 2029

➤ Dette publique 115% du PIB

- 3 228 Mds€ au deuxième trimestre 2024
- 7,8 % (251 Mds) pour la dette des administrations publiques locales

18h18 Arrivée de Madame Cinderella MARCHAND

Monsieur le Maire déplore la succession de ministres au sein du gouvernement et l'état actuel des finances nationales. Il rappelle qu'un ministre a mis la responsabilité sur les collectivités locales alors que dit-il les administrations publiques locales ne représentent que 7,8% de la dette publique. Il rappelle que les collectivités locales doivent voter leurs budgets en équilibre ce qui n'est pas le cas pour l'Etat. Au vu du contexte politique, il souligne que le budget de l'Etat 2025 a été adopté après le recours à l'article 49.3 et le rejet d'une motion de censure, suivis d'un vote favorable du Sénat.

Loi de Finances 2025

➤ Dotation Globale de Fonctionnement

- Augmentation de l'enveloppe de dotation de solidarité rurale, + 150 M€ progression similaire à 2024
- Bégard, Zonage FFR « France Ruralités Revitalisation » - LF 2024

➤ Coefficient de revalorisation des bases + 1,7% en 2025

➤ Abandon de la baisse du FCTVA à 14,85 % maintien à 16,404 % en N+2

➤ Augmentation du taux de cotisation CNRACL, part patronale 3% par an pendant 4 ans

➤ Augmentation du taux URSSAF 9,88 % au 1^{er} janvier 2025 + 1%

➤ Indemnisation des agents en arrêt maladie, trois premiers mois de 100% à 90% (article 189 de la loi de finances)

La DGS fait remarquer aux élus l'augmentation conséquente de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Rurale (DSR) à laquelle la commune de Bégard est éligible. En parallèle, elle souligne que la commune de Bégard est classée en zone France Ruralités Revitalisation (FRR) depuis le 1^{er} juillet 2024. Ce nouveau zonage remplace les anciennes Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) et vise à soutenir les territoires ruraux fragiles. « *On attend toutefois, la notification de cette augmentation* » dit-elle.

Monsieur le Maire rajoute que le zonage FRR susmentionné « *apporte des mesures aux collectivités mais encourage également par exemple l'implantation d'entreprises, de professions libérales en leur apportant des exonérations fiscales* ». Il indique que cette information a été portée à la connaissance de certains professionnels et souhaite qu'une documentation sur ce dispositif soit transmise aux élus. Concernant l'augmentation de l'enveloppe de la DSR, il se veut prudent parce qu'en parallèle les enveloppes financières dédiées par exemple à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) vont être diminuées.

La DGS poursuit par le coefficient de revalorisation des bases fiscales annoncé à +1,7% en 2025. Elle rappelle que ce coefficient correspond à l'augmentation annuelle des valeurs locatives cadastrales, qui servent au calcul des impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation...). Par ailleurs, elle se réjouit d'annoncer que la loi de finances maintient le taux de FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) à 16,404% en rappelant qu'une baisse avait été annoncée au taux de 14,85%. « *A prendre en compte également dans le budget 2025, l'augmentation du taux patronal de cotisation de CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) de 3 points par an pendant 4 ans, ayant un fort impact sur le budget des collectivités* ».

Monsieur Jean-Claude DAUPHIN intervient en disant « *que cela ne va pas inciter les collectivités à recruter des titulaires mais plutôt des agents relevant de l'IRCANTEC** ». (*Institut de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'Etat et des collectivités publiques).

Monsieur le Maire rappelle ses propos lors du dernier conseil municipal « *la CNRACL est la caisse de retraite des agents titulaires. Cette augmentation de cotisation a été enlevée de la loi de finances mais instaurée par un décret gouvernemental le 30 janvier 2025 avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2025 (...)* Cette caisse est aujourd'hui déficitaire notamment parce qu'elle a participé au financement d'autres régimes de retraite déficitaires (...) et comme le disait Jean-Claude, cela ne va pas inciter les collectivités à recruter des titulaires et on a même l'impression que c'est la fin du statut (...) Et on le constate aujourd'hui, le premier recruteur de contractuels : c'est l'Etat, notamment au niveau de l'Education Nationale. »

La DGS poursuit la présentation et annonce que la loi de finances 2025 réduit l'indemnisation des fonctionnaires en arrêt maladie ordinaire de 100% à 90% du traitement durant les trois premiers mois du congé.



Ville de Bégard Budget Principal

FONCTIONNEMENT

Compte administratif provisoire 2024
Sous réserve du contrôle de conformité avec le compte de gestion du
Trésor public

Conseil Municipal du 20 février 2025



Vue d'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses				érosion	Recettes				érosion
Chapitre	Budget 2024	Mandats	%		Chapitre	Budget 2024	Titres	%	
11	Charges courantes	1 194 000,00 €	1 045 688,35 €	88%	13	Atténuation de charges	40 407,22 €	97 944,57 €	242%
12	Personnel	2 800 000,00 €	2 630 771,17 €	94%	70	Ventes produits	210 300,00 €	126 697,40 €	60%
14	Atténuation de produits	9 000,00 €	3 595,00 €	40%	73	Impôts et taxes	371 932,00 €	391 750,54 €	105%
					73	Impositions directes	2 874 245,00 €	2 875 962,90 €	
65	Autres charges de gestion courante	657 000,00 €	516 540,73 €	79%	74	Dotations, subventions participations	1 784 508,00 €	1 855 525,67 €	104%
66	Charges financières	84 000,00 €	75 564,52 €	90%	75	Autres produits de gestion courante	50 500,00 €	43 571,68 €	86%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	60,08 €	6%	76	Produits financiers	- €	13 731,48 €	
022	Dépenses imprévues	- €	- €	#DIV/0!	77	Produits exceptionnels	91 353,14 €	99 596,10 €	109%
I Opérations réelles					I Opérations réelles				
		4 745 000,00 €	4 272 219,85 €	90,04%			5 423 245,36 €	5 504 780,34 €	101,5%
II Opérations d'ordre					II Opérations d'ordre				
		1 124 353,14 €	411 669,90 €	36,61%			60 000,00 €	36 382,56 €	60,64%
					Excédent reporté				
							386 107,78 €		
I + II - Total		5 869 353,14 €	4 683 889,75 €	79,80%	I + II - Total		5 869 353,14 €	5 541 162,90 €	94,41%

Solde d'exécution de l'exercice	857 273,15 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1	386 107,78 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 243 380,93 €

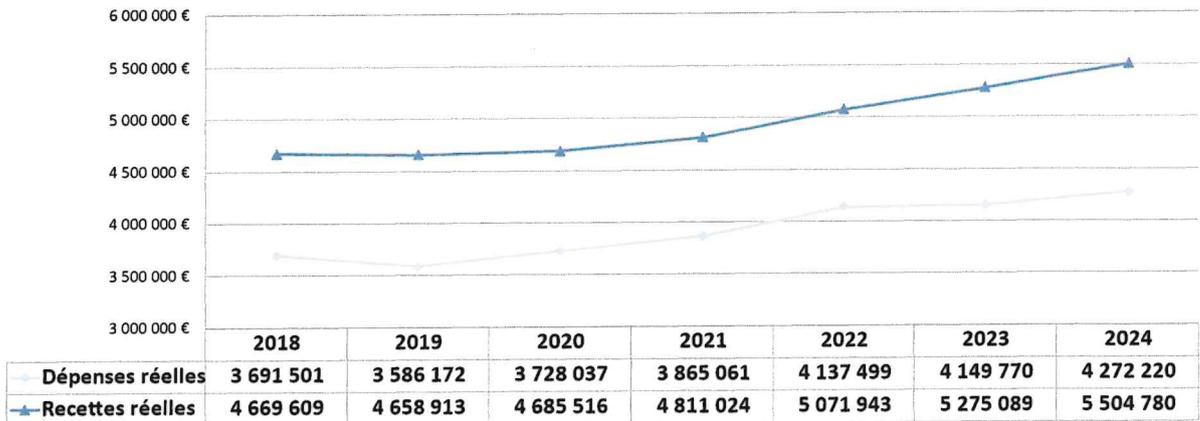
Page 22 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

La DGS souligne le résultat de fonctionnement cumulé « assez conséquent » qui s'élève à 1 243 380,93€ et poursuit la présentation du budget principal « Ville de Bégard » par l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement. Elle rappelle « qu'en comptabilité publique, il est très important que l'écart entre les dépenses et les recettes soit supérieur au remboursement du capital de la dette (...) car il permet de calculer la capacité d'autofinancement nette (CAF). Et cet indicateur est très important car il permet de pouvoir contracter des emprunts auprès des banques ».

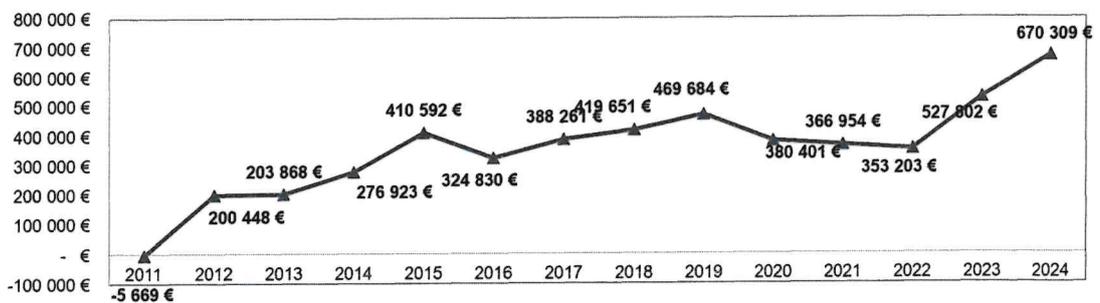
Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Bégard - Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement



BEGARD - Evolution de la CAF Capacité d'Autofinancement

BEGARD Evolution de la CAF	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation 2024/2023
Dépenses réelles de Fonctionnement (I)	3 691 501 €	3 586 172 €	3 728 037 €	3 865 061 €	4 137 499 €	4 149 770 €	4 272 220 €	2,95%
Recettes Réelles de fonctionnement (II)	4 669 609 €	4 658 913 €	4 685 516 €	4 811 024 €	5 071 943 €	5 275 089 €	5 504 780 €	4,35%
CAF BRUTE (I-II) = III	978 108 €	1 072 741 €	957 479 €	945 963 €	934 445 €	1 125 319 €	1 232 560 €	9,53%
Capital de la dette (IV)	558 457 €	603 057 €	577 078 €	579 009 €	581 242 €	597 517 €	562 252 €	-5,90%
CAF NETTE = (IV - III)	419 651 €	469 684 €	380 401 €	368 954 €	353 203 €	527 802 €	670 309 €	27,00%
Evolution	8,08%	11,92%	-19,01%	-3,53%	-3,75%	49,43%	27,00%	



La DGS annonce que la capacité d'autofinancement nette est de 670 309€ et que c'est un facteur important pour autofinancer les investissements.



RATIOS COMMUNAUX

Ratios de niveau		2023	
Extrait Fiches départementales - DGFIP		Population	4 901
Département : Côtes d'Armor		Bégard	Communes de même strate-Côtes d'Armor
Catégorie démographique de 3500 à 4 999 habitants			
Instruction comptable : M 14			
Exercice 2023 - Budget principal Ville de Bégard			
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Par habitant	831	943
Produit des impositions directes / population	Par habitant	521	539
Recettes réelles de Fonctionnement / population	Par habitant	1061	1171
Dépenses d'équipement Brut / Population	Par habitant	353	476
Encours de la dette / Population	Par habitant	856	905
Annuité de la dette / Population	Par habitant	137	106
DGF / Population	Par habitant	322	279
Ratio de désendettement en années (Encours de la dette au 31/12 / CAF Brute)	en années	3,73	3,97

Page 21
du ROB

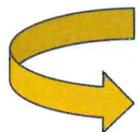
Conseil Municipal du 20 février 2025

La DGS explique que ces ratios sont transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et qu'ils concernent l'année 2023 « *puisque'il convient d'attendre que les comptes administratifs 2024 soient conformes aux comptes de gestion du Trésor Public* ». Concernant le ratio de la DGF « *cela peut s'expliquer par la forte centralité de la commune et notamment par l'intégration de la DSR* ».



BEGARD - RETROSPECTIVE

BEGARD	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes courantes de fonctionnement	4 652 738	4 639 472	4 664 814	4 801 068	5 024 522	5 270 441	5 391 453
Dépenses de gestion	3 486 697	3 372 238	3 385 539	3 660 872	3 868 904	4 040 523	4 196 595
EPARGNE DE GESTION	1 166 041	1 267 234	1 279 275	1 140 196	1 155 618	1 229 918	1 194 858
Solde produits-charges financières	-125 331	-120 138	-62 627	-86 689	-77 687	-73 394	-61 833
Solde produits-charges exceptionnels	-62 602	-74 355	-259 170	-107 544	-143 487	-31 205	99 536
EPARGNE BRUTE CAF brute	978 108	1 072 741	957 479	945 963	934 445	1 125 319	1 232 560
Remboursement en capital de la dette	558 457	603 057	577 078	579 009	581 242	597 517	562 252
EPARGNE DISPONIBLE CAF nette	419 651	469 684	380 401	366 954	353 203	527 802	670 309
Emprunt	450 000	500 000	350 000	600 000	500 000	500 000	500 000
Encours de dette au 31 décembre	4 589 404	4 486 347	4 259 269	4 280 259	4 199 018	4 188 809	4 126 793
Ratio de Désendettement	4,69	4,18	4,45	4,52	4,49	3,72	3,35



- Encours de la dette au 31/12 / épargne brute
- Nombre théorique d'années pour un remboursement par l'épargne brute de l'encours de la dette au 31 décembre

↑
Sous réserve vote des CA

Conseil Municipal du 20 février 2025

La DGS explique le calcul du ratio de désendettement (encours de la dette au 31/12/ épargne brute) « soit $4\,126\,793\text{€} / 1\,232\,560\text{€} = 3.35$, il s'améliore par rapport à 2023 puisque l'encours de la dette a encore baissé au 31 décembre et l'épargne brut a augmenté ». Elle souligne encore une fois que ces chiffres peuvent être soumis seront validés lors du budget.



Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2023	BP 2024	CA 2024	variation	pourcentage du budget
011 Charges à caractère général	1 014 774,46 €	1 194 000,00 €	1 045 688,35 €	3,05%	24,48%
60 dont achats et fournitures	631 153,93 €	700 000,00 €	604 918,43 €	-4,16%	
61 dont services extérieurs	242 629,35 €	308 100,00 €	293 539,40 €	20,98%	
62 dont autres services extérieurs	114 531,43 €	156 900,00 €	122 748,52 €	7,17%	
14 Impôts et taxes atténuations	4 426,00 €	9 000,00 €	3 595,00 €	-18,78%	0,08%
012 Charges de personnel	2 603 834,53 €	2 800 000,00 €	2 630 771,17 €	1,03%	61,58%
65 Autres charges de gestion	417 488,03 €	657 000,00 €	516 540,73 €	23,73%	12,09%
Total dépenses de gestion	4 040 523,02 €	4 660 000,00 €	4 196 595,25 €	3,86%	98,23%
66 Charges financières	75 897,42 €	84 000,00 €	75 564,52 €	-0,44%	1,77%
67 Charges exceptionnelles	33 349,14 €	1 000,00 €	60,08 €	-99,82%	0,00%
Total dépenses réelles fonctionnement	4 149 769,58 €	4 745 000,00 €	4 272 219,85 €	2,95%	100,00%

Page 17 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

Elle souligne que les charges à caractère général ont augmenté de 3,05% entre 2023 et 2024 et qu'elles représentent 24,48% des charges réelles de fonctionnement. Concernant les charges de personnel, l'augmentation est de 1,03% par rapport à 2023 « on peut déjà s'attendre une évolution plus importante entre 2024 et 2025 ». Quant aux « autres charges de gestion », elle explique que suite au passage à la nomenclature comptable M57 « on n'a plus les mêmes imputations budgétaires ni les mêmes articles comme notamment la participation du budget principal au budget Armorpark qui étaient auparavant inscrite en charges exceptionnelles ». En conclusion, elle note une variation de +2,95% « à prévoir sur les dépenses réelles de fonctionnement entre le compte administratif 2024 et celui de 2023. »

➤ Evolution 3,05 % du chapitre charges à caractère général (chapitre 011)

- - 4,16 % en dépenses de matières et fournitures
- + 60 % assurance 24 655 € en 2023 et 39 480 € en 2024
- + 35% entretien des bâtiments, voirie et matériels roulants

La DGS rappelle qu'en 2024, le marché des assurances a été renouvelé « et qu'il est compliqué aujourd'hui pour les collectivités de s'assurer ».

➤ **chapitre 65 - autres charges de gestion courante; +23,73 %**

- Nouvelle nomenclature et nouvelles imputations budgétaires
- Participation budget Armoripark 2024 104 832,52 € - imputation au chapitre 65

➤ **Baisse de 0,44 % du chapitre 66 - charges financières**

➤ **Baisse de 82 % du chapitre 67 - charges exceptionnelles**

- A noter en 2024, M57 fin du chapitre 67 « charges exceptionnelles », transfert au chapitre 65.

LE PERSONNEL



Evolution de la masse salariale globale Dépenses de Fonctionnement 012

Charges de personnel	2019	2020	2021	2022	2023	2024	variation
Enfance	592 471 €	574 905 €	605 888 €	666 919 €	671 474 €	704 931 €	4,98%
	-5%	-3%	5%	10%	1%	5%	
Administration Générale /autres	490 881 €	541 453 €	598 077 €	610 621 €	653 535 €	629 301 €	-3,71%
	0%	10%	10%				
Salles entretien	44 245 €	48 085 €	60 929 €	61 779 €	50 197 €	60 153 €	19,83%
	-5%	9%	27%	1%	-19%	20%	
Services techniques	877 959 €	854 291 €	898 893 €	891 886 €	940 110 €	929 510 €	-1,13%
	-2%	-3%	5%				
Police municipale	88 176 €	66 457 €	47 460 €	48 684 €	50 113 €	52 309 €	4,38%
	-7%	-25%	-29%	3%	3%	4%	
Médiathèque	52 144 €	61 221 €	66 014 €	71 823 €	91 642 €	99 432 €	8,50%
	298%	17%	8%				
Assurance personnel et organismes sociaux	123 677 €	120 378 €	114 639 €	143 743 €	146 765 €	155 135 €	5,70%
Budget Global 012	2 269 554 €	2 266 790 €	2 391 900 €	2 495 454 €	2 603 835 €	2 630 771 €	1,03%
Evolution	-0,84%	-0,12%	5,52%	4,33%	4,34%	1,03%	

Pages 25, 26, 27 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

Evolution de la masse salariale globale Dépenses et recettes de Fonctionnement

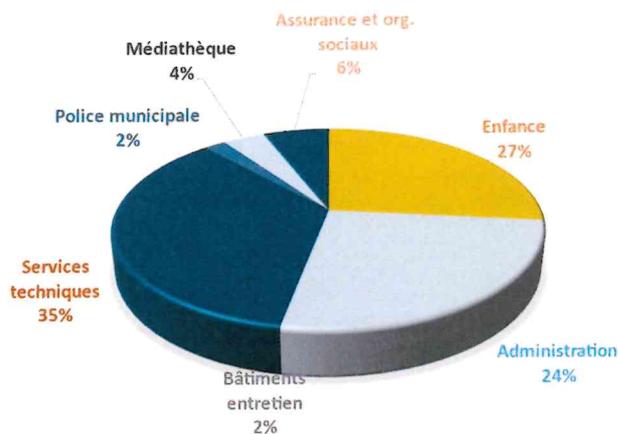
PERSONNEL		2019	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	012 - Masse salariale	2 269 554 €	2 266 790 €	2 391 900 €	2 495 454 €	2 603 835 €	2 630 771 €
RECETTES	Remb. Madalie	100 685 €	57 930 €	40 238 €	77 426 €	60 555 €	87 005 €
RECETTES	Contrats aidés / Etat	5 430 €	8 791 €	25 000 €	25 000 €		17 500 €
Coût personnel		2 163 439 €	2 200 070 €	2 326 661 €	2 393 028 €	2 543 280 €	2 526 267 €
		-0,39%	1,69%	5,75%	2,85%	6,28%	-0,67%

Pages 25, 26, 27 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

Pour mémoire, la DGS rappelle que la recette « contrats aidés/Etat » correspond à l'emploi de conseiller numérique et que suite à un décalage de versement, en 2024 « 17 500€ ont été versés ».

Evolution de la masse salariale globale Dépenses de Fonctionnement 012



Moyenne d'âge 46 ans

Âge moyen des agents permanents	
Fonctionnaires	46,35
Contractuels	39,5
Ensemble des permanents	43,75
Âge moyen des agents non permanents	
Contractuels non permanents	45

➤ Répartition par genre et par statut

	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	44%	56%
Contractuels	60%	40%
Ensemble	46%	54%

Extrait RSU 2023

Pages 25, 26, 27 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

La DGS précise que ces éléments sont extraits du Rapport Social Unique (RSU) qui est présenté tous les ans en Comité Social Territorial (CST).

- Revalorisation de 40 € par mois et par agent du régime indemnitaire au 1^{er} juillet 2024
- Remplacements et renforts dans les services
- Evolution des carrières (avancements d'échelon et de grades) - GVT

- Prise en compte du GVT - Glissement Vieillesse Technicité
- Augmentation du taux de cotisation CNRACL
 - + 3% par an pendant 4 ans
 - **+ 38 721 € par an sans évolution de base de traitement**

CNRACL	2024	2025	2026	2027	2028
Assiette 2024 - Taux	31,65%	34,65%	37,65%	40,65%	43,65%
1 290 710,00 €	408 509,72 €	447 231,02 €	485 952,32 €	524 673,62 €	563 394,92 €
coût supplémentaire par année		38 721,30 €	38 721,30 €	38 721,30 €	38 721,30 €
coût cumulé/an		38 721,30 €	77 442,60 €	116 163,90 €	154 885,20 €
coût sur 4 ans à assiette identique					387 213,00 €

La DGS rappelle que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents.

Elle précise que cette simulation a été réalisée « à assiette constante et que l'on peut constater d'ores et déjà + 38 721,30€ d'augmentation pour 2025. »

« C'est l'équivalent de 3 à 4 postes de titulaires » souligne Monsieur Jean-Claude DAUPHIN.

« En effet » confirme Monsieur le Maire qui donne comme exemple la ville de Lannion « qui compte dix fois plus d'agents ou le conseil départemental et ses 3500 agents ».



Personnel – Modification du tableau des effectifs

➤ Remplacement d'un agent du service technique adjoint principal de deuxième classe suite à mutation vers une autre collectivité

➤ Création d'un grade supplémentaire d'adjoint technique pour vacance de poste

Délibération

Rapport 2 pages 8 et 9 du rapport des délibérations

➤ Déclaration de vacance de poste pour remplacement d'un agent radié des cadres suite à un départ à la retraite au service enfance

➤ Vacance de poste sur un grade d'adjoint technique vacant

Conseil Municipal du 20 février 2025

Rapport 2

Fonction publique ***Modification du tableau des effectifs***

Rapporteur : Madame Héléna DENIS-PESROTEL, Directrice Générale des Services (DGS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Aussi, dans ce cadre, Madame Hélène DENIS-PESROTEL, DGS, expose au conseil municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Service technique

- Création de poste
- Suite à la mutation d'un agent du service technique, au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe vers une autre collectivité, afin de maintenir une continuité de service et au vu d'une nouvelle réorganisation de ce poste, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique.

Pour information, la DGS expose aux élus qu'une vacance de poste va être publiée au service enfance suite à un départ à la retraite « *ce poste était vacant au tableau des effectifs* ».

Monsieur le Maire indique que le poste est occupé actuellement par un agent contractuel et qu'il va très certainement postuler.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **ADOpte** le tableau des effectifs, tel qu'annexé,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal « Ville de Bégard ».

Personnel – Modification du tableau des effectifs

COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL - emplois permanents statutaires						
GRADES	Catégorie	Emplois permanents				
		au 01/01/2025	au 20 février 2025	Dont Temps non complet	pourvus	vacant
SERVICE ADMINISTRATIF- MEDIATHEQUE						
Total service administratif		13	13		13	0
SERVICE TECHNIQUE						
Ingénieur principal	A	1	1		1	0
Technicien Principal 1ère classe	B	1	1		1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1		1	0
Agent de maîtrise	C	1	1		1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	6	6		5	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	7	7		6	1
Adjoint technique	C	6	7		6	1
Total service technique		23	24		21	3
SERVICE ENFANCE						
Technicien Principal 2ème classe	B	1	1		1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1		1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	4		3	1
Adjoint technique	C	5	5		4	1
Agent territorial spécialisé Ecoles Maternelles principal 1ère classe	C	4	4		4	0
Agent territorial spécialisé Ecoles Maternelles principal 2ème classe	C	2	2		1	1
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	1		1	0
Total service enfance		18	18		15	3
Total intendance		4	4	4	4	0
POLICE MUNICIPALE						
Brigadier CHEF principal	C	1	1		1	0
Total Police municipale		0	1	0	1	0
Total Commune		59	60	0	54	6

Conseil Municipal du 20 février 2025

Personnel volontaire en emploi civique

Qu'est-ce que l'engagement service civique ?

Il s'agit d'un engagement volontaire au service de l'intérêt général. Le volontaire doit être mobilisé sur des missions utiles à la société, permettant de répondre aux besoins de la population du territoire.

- Solidarité (personnes âgées, en situation de handicap...)
- Santé
- Éducation pour tous
- Culture et loisirs
- Sport
- Environnement
- Mémoire et citoyenneté
- Développement international et action humanitaire
- Intervention d'urgence en cas de crise
- Citoyenneté européenne.

Conseil Municipal du 20 février 2025

Personnel volontaire en emploi civique

➤ Durée des missions

- De 6 mois à 1 an avec une durée hebdomadaire entre 24 et 48h réparties au maximum sur 6 jours.
- L'organisme qui accueille doit être agréé par l'Agence du service civique.

➤ Qui peut être volontaire ?

- De 16 à 25 ans (veille du 26^{ème} anniversaire)
- De 16 à 30 ans (veille du 31^{ème} anniversaire) en situation d'handicap

➤ Indemnité :

619.83 € décomposée de la façon suivante :

- Indemnité mensuelle de 504,98 € net
- Prestation d'un montant minimum de 114,85 € correspondant aux frais d'alimentation ou de transport.

Personnel volontaire en emploi civique

ACTIVITES pouvant être proposées dans la mission de volontariat

- Mettre en place et animer des ateliers pour informer sur l'accès aux droits sociaux via internet : démarches administratives, inscription aux services publics en ligne , etc
- Accompagner à l'utilisation des nouveaux outils numériques, à la création des supports numérique, la bonne utilisation de l'Intelligence Artificielle
- Animer des ateliers informatiques à destinations d'un public sénior.
- Sensibiliser aux bonnes pratiques du numérique au sein des familles (cyberharcèlement, temps d'écran, contrôle parental, ...)
- Mettre en place un lien avec les différents partenaires et structures d'intervention (établissement scolaires, médiathèques, associations locales, etc.)
- Sensibiliser la population à l'impact écologique
- Contribuer à la communication numérique pour les administrés

*Délibération
Rapport 3 page 10 du rapport des
délibérations*

Rapport 3

Fonction publique ***Délibération portant accueil d'une personne volontaire*** ***en service civique***

Rapporteur : Monsieur Vincent CLECH, maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que suite au départ du conseiller numérique, il convient de redonner une nouvelle dynamique à la maison du numérique et de continuer l'orientation de la commune sur ce domaine. Ainsi, il est proposé de le faire à travers une mission de Service Civique.

Il explique que la municipalité ne souhaite pas pour le moment renouveler le poste de conseiller numérique car la commune a engagé auprès du Centre de Gestion un projet de service dans lequel est intégré « *la partie numérique* ». Par ailleurs, il souligne qu'il y a un besoin en termes de gestion informatique sur la commune. Il indique qu'actuellement c'est souvent Monsieur Laurent LE COQ, adjoint, qui intervient, étant informaticien de métier. Il rapporte que suite à l'étude menée par les étudiants de Géoarchi, 20% de la population « *est en difficulté au niveau des procédures administratives* ». Il expose qu'il y a 160 000 personnes en service civique aujourd'hui en France.

Madame Valentina PIRON, conseillère déléguée au numérique fait part « *qu'il s'agit de pallier à un manque sur la commune car il y a beaucoup de demandes. Nous sommes actuellement obligés de les orienter vers les communes de Belle-Isle-En-Terre et de Cavan (maisons de service), c'est vraiment dommage alors que nous disposons de locaux adaptés. La personne assurera quelques missions auparavant assurées par le conseiller numérique mais ne disposera pas par exemple d'habilitation France Connect* ». Cette habilitation étant exclusivement réservée aux conseillers numériques explique-t-elle. « *L'objectif étant de rendre service à la population* ».

Le Service Civique créé par la loi du 10 mars 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans en cas de situation d'handicap), sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Les jeunes accomplissent une mission d'intérêt général d'au moins 24 heures hebdomadaires, dans un des 9 domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation et ciblés par le dispositif. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain, en favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale :

- Solidarité (personnes âgées, en situation de handicap...)
- Santé
- Éducation pour tous
- Culture et loisirs
- Sport
- Environnement
- Mémoire et citoyenneté
- Développement international et action humanitaire
- Intervention d'urgence en cas de crise
- Citoyenneté européenne.

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux et de proposer à ces jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société.

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Pendant toute la durée du contrat, le service civique donnera lieu à une indemnité nette mensuelle de 619,83€. Cette dernière est prise en charge par l'État à hauteur de 504,98€ auxquels l'organisme d'accueil ajoute 114,85€. L'Etat prend également en charge une majoration éventuelle de l'indemnité fixée à 114,95€ nets si la personne volontaire répond à certaines conditions relatives à sa situation sociale ou financière (arrêté du 19 mars 2021). Il finance également les coûts afférents à la protection sociale et les formations obligatoires rentrant dans le parcours du service civique.

Un tuteur doit être désigné pour encadrer le futur volontaire au sein la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner ce dernier dans la réalisation de ses missions.

Au sein de la commune, la personne volontaire sera en charge de :

- Mettre en place et animer des ateliers pour informer sur l'accès aux droits sociaux via internet : démarches administratives (connaissances requises), inscription aux services publics en ligne (connaissances requises), etc.
- Accompagner à l'utilisation des nouveaux outils numériques, à la création des supports numériques, la bonne utilisation de l'Intelligence Artificielle
- Animer des ateliers informatiques à destination d'un public sénior
- Sensibiliser aux bonnes pratiques du numérique au sein des familles (cyberharcèlement, temps d'écran, contrôle parental, etc.)
- Mettre en place un lien avec les différents partenaires et structures d'intervention (établissements scolaires, médiathèque, associations locales, etc.)
- Sensibiliser à l'impact du numérique sur l'environnement
- Contribuer à la communication numérique pour les administrés

Il est proposé de fixer la durée hebdomadaire de service à 28h par semaine afin d'être en adéquation avec les attendus de cette mission et de l'indemnité proposée. Ce poste pourrait éventuellement répondre à un complément d'activité d'un salarié ou d'un étudiant.

Une mission de volontariat est comprise entre 6 et 24 mois. Par voie d'avenant, elle peut être prolongée au maximum de 36 mois.

Monsieur le Maire évoque la mise en place d'un planning, selon lequel la personne volontaire travaillerait « le mardi, le mercredi après-midi, le jeudi, vendredi et samedi matin » et expose quelques thèmes de travail cités ci-après.



Personnel volontaire en emploi civique



Conseil Municipal du 20 février 2025

Monsieur Jean-Claude DAUPHIN intervient « *c'est quelque part pour remplacer en partie le conseiller numérique même si cela ne va pas être les mêmes missions ; on va quand même demander à la personne d'être extrêmement performante, d'avoir le secret professionnel, on a noté que ce n'était pas un salaire mais une indemnité. On constate au vu du nombre de services civiques en France qu'il y a des attentes mais personnellement, je demanderai plusieurs choses. Déjà quel tuteur vous allez désigner ? Ne pas lui proposer un contrat de 28 heures mais 24 heures et ainsi limiter le nombre de jours de déplacement, c'est-à-dire en le faisant venir uniquement trois jours par semaine. Parce qu'il va manger, sinon, une partie de ses indemnités dans ses déplacements. Voilà la demande que je formule.* »

« *Le samedi, on l'a identifié comme un réel besoin* » justifie Monsieur le Maire.

« *Dans ce cas, on peut imaginer un emploi du temps où il sera présent le mercredi une semaine et le samedi la semaine suivante* » soumet Monsieur Jean-Claude DAUPHIN qui annonce que sans ces conditions, il est susceptible de s'abstenir sur ce dossier « *pas sur le principe de l'emploi civique même si cela me gêne quelque part car on voit bien que l'Etat a créé des besoins et essaie de les compenser avec les conseillers numériques (...)* On entend bien que vous avez un projet de service, que c'est ponctuel (...) mais je me mets à la place de la personne avec 600 euros d'indemnités. »

Madame Valentina PIRON reconnaît que la remarque de Monsieur Jean-Claude DAUPHIN est pertinente.

Monsieur Jean-Claude DAUPHIN rajoute que « *vous aurez très certainement plus de candidatures si vous proposez quelque chose de cohérent.* »

« *Je trouve ta remarque très pertinente Jean-Claude* » intervient à son tour Madame Sylviane BICZO qui souligne que les frais de transport sont très importants à prendre en compte « *et je trouve que l'emploi civique est un bon tremplin* » pour entrer dans la vie active car les jeunes diplômés ont du mal à trouver un emploi par manque d'expérience. Elle indique qu'il sera primordial de souligner aux personnes lors de l'entretien qu'il conviendra se rendre disponible le samedi.

« *Je reste persuadé que c'est une expérience qui va être intéressante si le jeune est dans des conditions favorables lui permettant d'aller au bout de sa mission* » rajoute Monsieur Jean-Claude DAUPHIN qui rappelle que la personne volontaire n'a qu'un mois de préavis pour rompre le contrat « *alors donnons tous les moyens à cette personne pour aller au bout de sa mission, 6 mois ou 12 mois* ».

Monsieur le Maire, au vu du débat, propose de fixer la durée hebdomadaire à 24 heures et de réaliser avec la personne retenue son emploi du temps.

Monsieur Jean-Claude DAUPHIN demande si un tuteur est d'ores et déjà désigné.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agira certainement d'un agent du service administratif.

Monsieur Gildas HERVÉ demande pourquoi la municipalité n'a pas fait le choix de repartir sur un poste de conseiller numérique.

Monsieur le Maire en réponse évoque la fin progressive des aides de l'Etat sur ce dispositif et qu'il a été constaté qu'un temps plein sur ce poste n'était pas opportun « *un mi-temps pour les missions de conseiller numérique serait suffisant* » et rappelle ses propos comme quoi la commune a besoin d'une personne compétente également en gestion informatique et que cette mission va être incluse dans le projet de service.

Au vu des éléments exposés, suite au débat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DECIDER de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour une mission de service civique dans le domaine de la solidarité ;

FIXER la durée hebdomadaire de service à **24 heures** ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique et à signer le contrat d'engagement avec la personne volontaire ;

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général et que la rémunération suivra les modalités fixées par la réglementation en vigueur ;

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

Monsieur le Maire invite Madame Héléna DENIS-PESROTEL, Directrice Générale des Services à poursuivre la présentation.



Chapitres de recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2023	BP 2024	CA 2024	Variation CA	Pourcentage du budget
013 Atténuation de charges	70 848,54 €	40 407,22 €	97 944,57 €	38%	1,78%
70 Vente produits ...	161 251,70 €	210 300,00 €	126 697,40 €	-21%	2,30%
73 Impôts et taxes	374 736,00 €	371 932,00 €	391 750,54 €	5%	7,12%
731 Impositions directes	2 790 000,00 €	2 849 198,17 €	2 874 245,00 €	3%	52,21%
74 Dotations, subventions	1 782 986,22 €	1 784 508,00 €	1 855 525,67 €	4%	33,71%
75 Produits de gestion	31 420,29 €	50 500,00 €	43 571,68 €	39%	0,79%
76 Produits financiers	2 503,15 €	- €	13 731,48 €	449%	0,25%
77 Produits exceptionnels	2 144,60 €	91 353,14 €	99 596,10 €	4544%	1,81%
Total recettes réelles fonctionnement	5 275 088,67 €	5 423 245,36 €	5 504 780,34 €	4,35%	100 %

Page 24 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

Elle fait remarquer une hausse de 4,35% des recettes de fonctionnement par rapport à 2023, dont 38% pour les atténuations de charges. Ces dernières correspondent notamment au remboursement d'assurance et du supplément familial.

Recettes de fonctionnement

- **Recettes réelles en augmentation de 4,35 %** par rapport à 2023 Convention de prestations de services avec l'agglomération sur deux années
- **Augmentation du chapitre 73**
 - Impôts et taxes + 4,54 % - AC et DMTO et taxes déchets
 - Impositions directes + 3,089 %
- **Augmentation de 4 % du chapitre 74 dotations** dont 7,5 % pour la dotation de solidarité rurale
- **Augmentation du chapitre 75** produits de gestion dont revenu des immeubles +38,67%

Conseil Municipal du 20 février 2025

*AC = attribution de compensation versée par l'agglomération

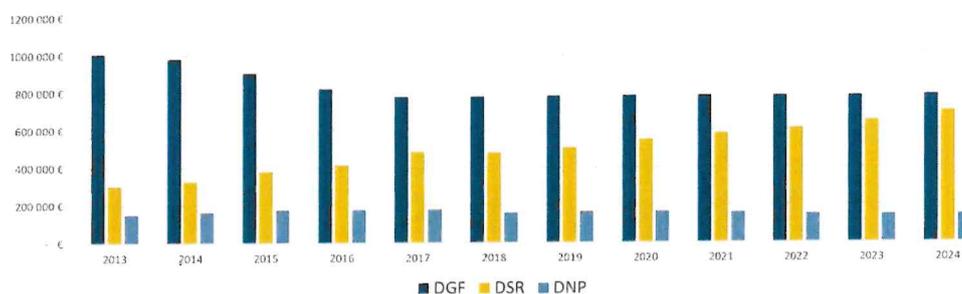
*DMTO = Droits de Mutation à Titre Onéreux

LES DOTATIONS D'ÉTAT

En valeur

Dotations	DGF	DSR	DNP	TOTAL
2023	780 944 €	650 198 €	145 525 €	1 576 667 €
2024	783 447 €	698 965 €	147 184 €	1 629 596 €
2024/2023	0,32%	7,50%	1,14%	3,36%

- DGF : + 2 503 €
- DSR : + 48 767 €
- DNP : + 1 659 € contraire à la tendance
- **Total : + 52 929 € en 2024**
- *Augmentation enveloppe Nationale DSR 2025 identique à 2024*



Ces trois dotations représentent 30% des recettes réelles de fonctionnement de la commune

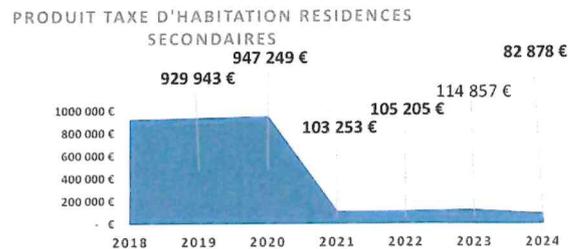
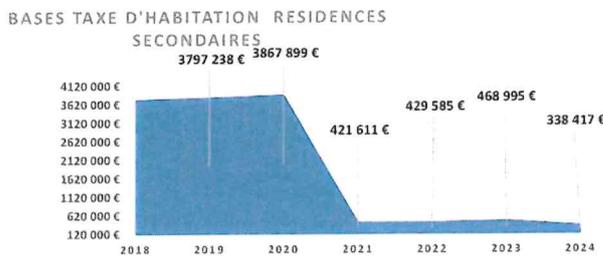
Pages 30 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

La DGS indique qu'il convient d'être toujours vigilant quant aux critères d'attribution de ces dotations et souligne que ces trois dotations représentent 30% des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

LA FISCALITE

- **Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)**
- Fin de la Taxe d'habitation sur la résidence principale
 - Maintien de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS
 - 139 résidences secondaires à Bégar, -27,84 % en 2024 , - 31 979 € en valeur
- Loi de finances 2025 + 1,7 % des bases (3,9 % en 2024)



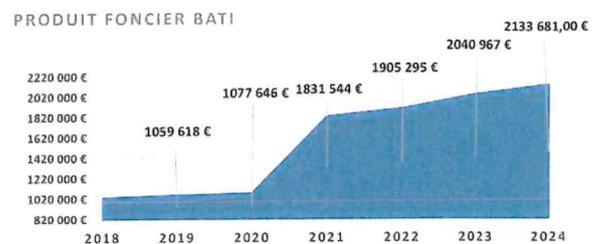
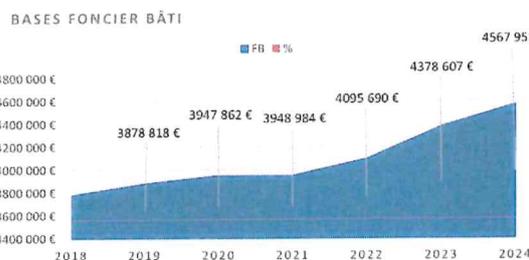
Pages 32 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

Le DGS expose que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) « a fortement baissé en 2024 : -27.84% par rapport à la notification des bases. ». Cela s'explique dit-elle par un rattrapage lié à l'obligation des propriétaires de déclarer leur bien immobilier auprès de l'administration fiscale.

LA FISCALITE

- **Taxe sur le foncier Bâti**
- Augmentation de 4,54% du produit du foncier bâti
 - **Augmentation des bases 2025, loi de finances : 1,7 %**



- Ajout du taux départemental (19,53 %) au taux communal (27,35%)
- Taux global 46,88 %

Pages 31, 32 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

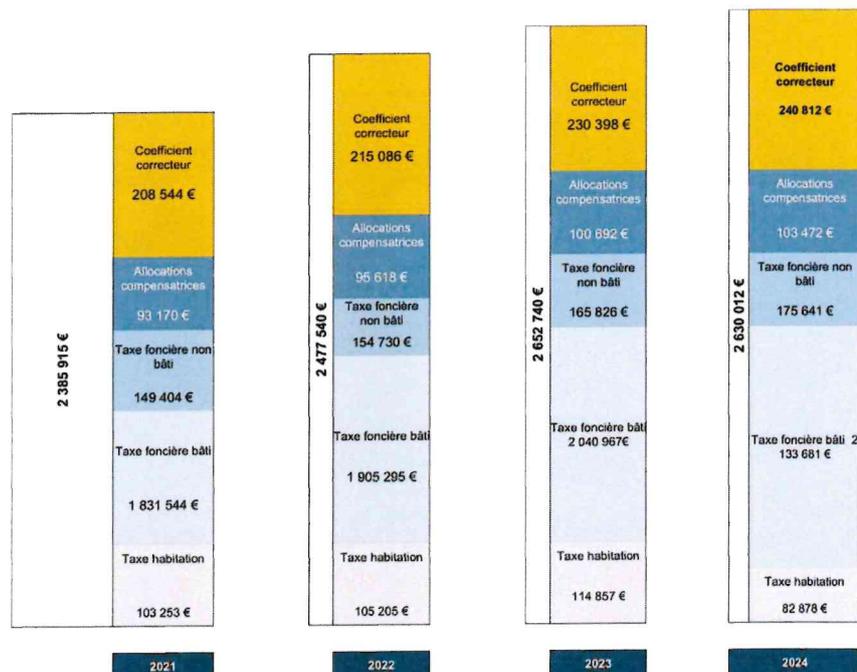
Madame Héléna DENIS-PESROTEL rappelle que depuis 2021, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les collectivités perçoivent en compensation, la part départementale du foncier bâti.

LA FISCALITE

		2021	2022	2023	2024
		Produits			
Fiscalité	Taux	2 292 745 €	2 380 316 €	2 552 048 €	2 630 012 €
dont Produit THRS	24,49%	103 253 €	105 205 €	114 857 €	82 878 €
dont Produit FB	46,88 % 27,35% + 19,53%	1 831 544 €	1 905 295 €	2 040 967 €	2 133 681 €
dont Produit FNB	90,53%	149 404 €	154 730 €	165 826 €	172 641 €
<i>sous-total</i>		<i>2 084 201 €</i>	<i>2 165 230 €</i>	<i>2 321 650 €</i>	<i>2 389 200 €</i>
Coco (coef. correcteur)		208 544 €	215 086 €	230 398 €	240 812 €
Compensations		93 170 €	95 618 €	100 689 €	103 472 €
Dont TFPB		72 719 €	75 198 €	80 384 €	83 404 €
DontTFPNB		20 451 €	20 420 €	20 308 €	20 068 €

Conseil Municipal du 20 février 2025

LA FISCALITE



Conseil Municipal du 20 février 2025

La DGS rappelle que suite au transfert de la taxe départementale sur le foncier bâti, n'étant pas automatiquement égal au montant de ressources de taxe d'habitation perçu auparavant, l'Etat a mis en place un Coefficient Correcteur (CoCo) afin de neutraliser ces écarts. Celui-ci, calculé par les services de l'État, s'applique chaque année aux recettes de taxes foncières sur les propriétés bâties de la commune. « En 2024,

il est de 240 812€» précise-t-elle. Enfin, elle expose que la commune perçoit diverses compensations fiscales suite à des décisions de l'Etat, soit en 2024 : 103 472€.



Ville de Bégard - Budget principal

Fiscalité 2025 Proposition de maintien des Taux communaux

Loi de Finances Augmentation des bases +1,7%

Années				Estimation
	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	429 585	468 995	338 417	344 170
évolution	1,89%	9,17%	-27,84%	1,70%
Taxe foncier bâti	4 095 690	4 378 607	4 567 951	4 645 606
évolution	3,72%	6,91%	4,32%	1,70%
Taxe foncier non bâti	170 916	183 172	190 700	193 942
évolution	3,56%	7,17%	4,11%	1,70%
TOTAL	4 696 191,00	5 030 774,00	5 097 068,00	5 183 718,16

Produit supplémentaire attendu 2025 36 522,99 €

Page 33 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

Monsieur le Maire fait remarquer que l'augmentation de la cotisation CNRACL évoquée en début de présentation « va être compensée par l'augmentation du produit fiscal estimé à 36 522,99€ à assiette constante ».

INVESTISSEMENT

Investissement hors RAR									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Budget 2024	Mandats	érosion %		Chapitre	Budget 2024	Titres	érosion %	
10	- €	- €			10	146 061,29 €	143 683,62 €	98%	
20-21-23	2 583 000,00 €	1 069 511,51 €	41%		1068	695 045,35 €	695 045,35 €	100%	
					13	582 358,71 €	209 974,01 €	36%	
16	579 500,00 €	562 251,64 €	97%		16	500 000,00 €	500 000,00 €	100%	
26	500,00 €		0%		24	10 226,86 €	- €		
27	1 000,00 €		0%		27	1 000,00 €	- €		
45	30 000,00 €		0%		45	30 000,00 €	5 000,00 €		
I Opérations réelles	3 194 000,00 €	1 631 763,15 €	51,09%		I Opérations réelles	1 964 692,21 €	1 553 702,98 €	79,08%	
II Opérations d'ordre	185 000,00 €	125 518,52 €	67,85%		II Opérations d'ordre	1 249 353,14 €	500 805,86 €	40,09%	
Déficit reporté					Excédent reporté	164 954,65 €			
I + II - Total	3 379 000,00 €	1 757 281,67 €	52,01%		I + II - Total	3 379 000,00 €	2 054 508,84 €	60,80%	

Solde d'exécution de l'exercice	297 227,17 €
Résultat d'investissement reporté N-1	164 954,65 €
Résultat d'investissement cumulé	462 181,82 €

INVESTISSEMENT

Investissements 2024 - 1 244 153,07€ (CA et Restes à Réaliser)



Page 34 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

La DGS souligne que sont représentées les dépenses engagées et les restes à réaliser.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS

Monsieur le Maire rappelle le principe des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) dont la procédure autorise une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Cela permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Libellé AP	Opération budgétaire	CP 2019 (mandatés)	CP 2020 (mandatés)	CP 2021 (mandatés)	CP 2022 (mandatés)	CP 2023 (mandatés)	CP 2024	CP 2024 (mandatés)	CP 2024 à réinscrire
Avenue Pierre Perron-collège	2505	14 094,43 €	560 876,19 €	180 432,31 €	- €	305 000,09 €	125 000,00 €	123 851,82 €	1 148,18 €
Requalification Urbaine	2332	19 719,60 €	5 987,70 €	113 184,82 €	61 203,17 €	15 222,75 €	350 000,00 €	69 448,50 €	280 551,50 €
Réhabilitation maison des associations	2150			19 606,86 €	166 679,04 €	225 021,38 €	25 000,00 €	9 513,75 €	15 486,25 €
Complexe sportif	2319					144 659,57 €	570 000,00 €	28 545,14 €	541 454,86 €
Congrégation	2102						50 000,00 €	1 219,66 €	48 780,34 €



Abbaye de Bégard

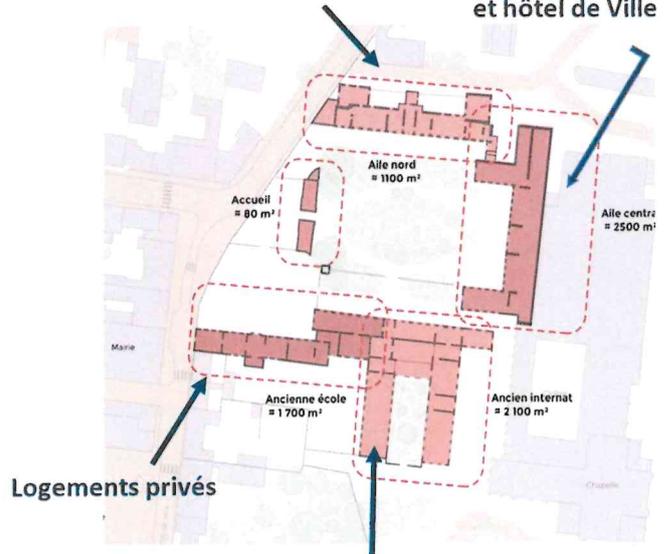
AP/CP

CP 2024 : 50 000,00€
CP Mandatés: 1 219,66 €
CP 2024 à réinscrire en
2025 : 48 780,34 €



Logements publics et inclusifs ...

Services publics
et hôtel de Ville



Cité de la musique bretonne GPA / Ti Ar Vro

Conseil Municipal du 20 février 2025



AP /CP Requalification Urbaine – Ernest Renan/ Keranv



TRAVAUX DE DÉMOLITION
DES 3 BÂTIMENTS - 44 LOGEMENTS
13, 15, 17 RUE ERNEST RENAN - A BEGARD

DÉMARRAGE
TRAVAUX DÉMOLITION
MARS 2025
FIN PRÉVISIONNELLE EN OCTOBRE 2025

LES PROJETS POUR LE SITE SONT EN COURS D'ÉTUDE
ET VOUS SEREZ INFORMÉS DE SON DEVENIR

TERRES D'ARMOR HABITAT met tout en œuvre afin de limiter les perturbations que cette démolition pourrait engendrer.
Pour toute information complémentaire liée au suivi des travaux
Contactez le Service Développement et Accession – Direction du Patrimoine

TERRES D'ARMOR HABITAT
Tél. 02 96 62 20 90
www.terresarmorhabitat.com

TERRES D'ARMOR HABITAT



CP 2024 - commune 350 000,00€
CP mandatés 69 448,50 €
CP à réinscrire en
2025 280 551,50€

Conseil Municipal du 20 février 2025

Monsieur le Maire rapporte qu'une réunion publique a eu lieu avec les riverains de la rue Ernest Renan suite aux travaux de démolition des immeubles qui débuteront au mois de mars. Également, il fait part que les travaux de viabilisation du lotissement de Keranv commenceront en mars, et que ceux des logements prévus près la maison de santé débuteront ce lundi 24 février.



AP/CP Complexe sportif

Grenelle associatif



CP 2024 -	570 000,00€
CP mandatés	28 545,14 €
CP à réinscrire en 2025	541 454,86€



Conseil Municipal du 20 février 2025

Monsieur Yves BOURDON informe qu'un copil composé de représentants associatifs et d'élus de la commune et du département a été créé. Ce dernier s'est réuni une première fois en présence de la programmatrice en charge de l'étude et une nouvelle réunion a été fixée le 12 mars.

« L'objectif étant que les travaux soient lancés en 2026 » indique Monsieur le Maire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- FCTVA : 134 061,29 € en 2024 ➤ 178 000 € en 2025 avec un taux de FCTVA à 16,404% sur les investissements N-2
- Amortissements : 327 316,76 € en 2024
- Emprunt : 500 000 € ➤ 500 000 € en 2025
- Taxe d'aménagement : 9 622 € en 2024 (13 971,93€ en 2023)
 - (taux 1% sur le territoire communal)
- Subventions perçues en 2023

Il est rappelé que le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) a pour objectif de compenser, la TVA réglée sur certaines dépenses d'investissement N-2.

Concernant les emprunts, la DGS rappelle que la commune emprunte chaque année et qu'en parallèle chaque année, un emprunt tombe à échéance. Il est rappelé que l'emprunt de la résidence des Poètes se terminera en 2025.

Budget principal				2024	RAR 2024
Aménagement avenue Pierre Perron tranche 2	ETAT	DETR	120 492,00 €		84 344,40 €
Rénovation logements d'urgence	ETAT	DSIL 2021	123 120,00 €	86 184,00€	
Rénovation logements d'urgence	REGION	Bien Vivre	55 761,00 €	55 761,00 €	
Schéma directeur mobilités douces	REGION	Partout en Bretagne	11 822,01 €	11 822,01 €	
Numérique	DEPARTEMENT	Aide au numérique	3 000,00 €	3 000,00 €	
Logements d'Urgence	Agglomération GPA	Fond de concours	53 207,00 €	53 207,00 €	
Total				209 974,01 €	

DETTE



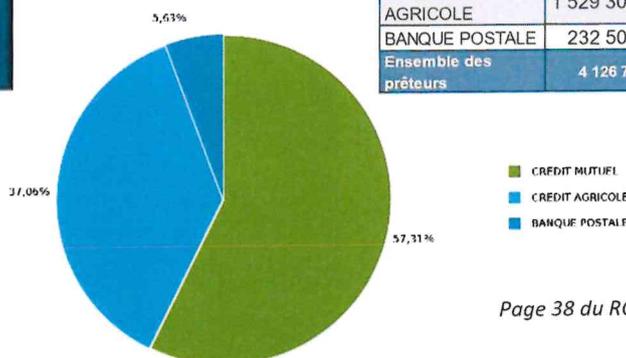
Budget Principal – Encours de la dette au 01/01/2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
4 126 712 €	2,11 %	9 ans et 9 mois	5 ans et 11 mois	18

18 emprunts – 3 prêteurs
 87,88 % Taux fixe
 12,12 % Taux variable

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT MUTUEL	2 364 907.93 €	57,31%
CREDIT AGRICOLE	1 529 304.10 €	37,06%
BANQUE POSTALE	232 500.00 €	5,63%
Ensemble des prêteurs	4 126 712.03 €	100,00%

Dette selon la charte de bonne conduite



Page 38 du ROB

Il est rappelé que les intérêts des emprunts sont inscrits en dépenses de fonctionnement et que le capital de la dette est inscrit en investissement.

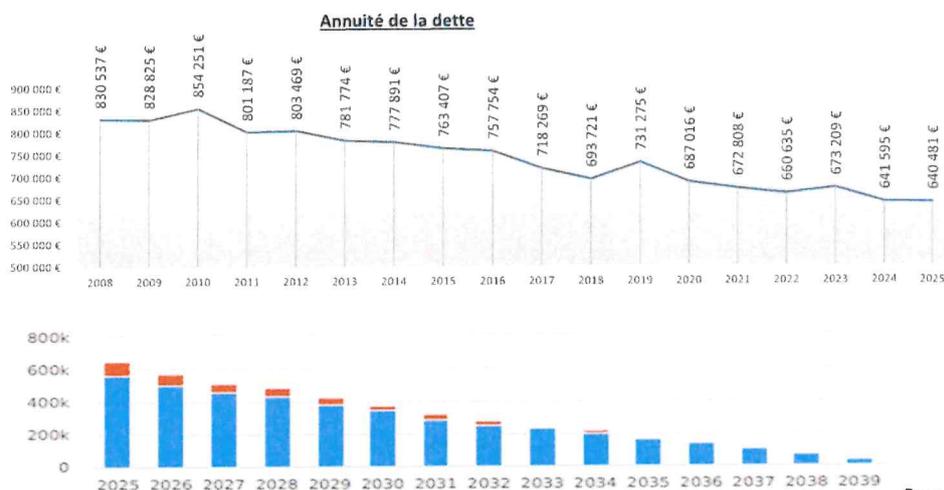
Budget Principal - Encours de la dette au 01/01/2025



Page 36 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

Budget Principal - Annuité de la dette au 01/01/2025



Page 36 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

La DGS fait remarquer la baisse constante de l'encours et de l'annuité (capital + intérêts) de la dette.

Monsieur le Maire souligne que chaque année un emprunt arrive à échéance d'où la baisse constatée. Il fait part néanmoins que les taux d'emprunt sont plus élevés depuis quelques années.

Monsieur Gildas HERVÉ demande la durée du dernier prêt contracté.

En réponse Monsieur le Maire indique qu'il est sur une durée de 15 ans.

Monsieur Gildas HERVÉ fait part de sa remarque émise en commission finances « on a un tableau avec une présentation sur neuf années pour un remboursement moyen. C'est une moyenne qui est faite en fonction du montant et de la durée de chacun des prêts (...) Cela ne nous donne pas une image exacte de ce qu'il nous reste réellement à rembourser ».

« Comme tu dis, c'est la durée de vie moyenne. Si tu prends tous tes crédits, il y en a qui sont sur un an, d'autres sur deux ans, d'autres sur quatre ans, en capital restant dû, c'est ça tes neuf ans » intervient Madame Valérie HADJADJE.

« J'entends bien » répond Monsieur Gildas HERVÉ « on va refaire des emprunts, là, la présentation c'est si tout s'arrête mais dans la réalité on va continuer à investir ».



Budget Principal - PROSPECTIVE

Thème	Agrégat	Hypothèses de travail
➤ Fiscalité	Taux revalorisation des bases	Revalorisation 1.7 % en 2025, 1.5% en 2026 et 1.69% en 2027
➤ Dépenses de fonctionnement	011 - Augmentation des charges 012 - personnel	011 -Mise à jour 2025 et 2% par an 012 prise en compte de l'augmentation du taux de CNRACL, personnel MSP (dépenses et recettes) , GVT 2% tous les 2 ans
➤ Recettes d'investissement	Emprunts	Emprunt 500 000 €/an, 3.5% sur 15 ans
➤ Dépenses d'investissement	Capacité d'investissement résiduelle	PPI et AP/CP
➤ Fonds de roulement	Résultat de l'exercice	2 mois de charges de personnel

Page 39 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

Masses budgétaires	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	5 072 364	5 293 559	5 504 780	5 563 027	5 625 845	5 695 071
Dépenses de fonctionnement	4 137 499	4 434 093	4 272 219	4 657 350	4 782 183	4 917 046
dont intérêts de la dette	79 393	75 971	79 248	83 268	82 569	87 944

Soldes Financiers	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne de gestion	1 001 537	935 437	1 227 456	938 945	876 231	815 969
Epargne brute	922 144	859 467	1 148 208	855 677	793 662	728 025
Epargne nette	340 902	262 239	585 956	297 745	265 495	219 661

La DGS qualifie « que c'est un scénario assez pessimiste mais il faut toujours minimiser les recettes ».

Masses budgétaires	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes d'investissement	1 024 365	853 360	943 001	1 231 173	1 338 151	1 532 341
<i>dont emprunts souscrits</i>	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Dépenses d'investissement	1 655 446	2 339 882	1 631 763	3 167 932	1 818 167	1 898 364
<i>dont capital de la dette</i>	581 242	597 227	562 252	557 932	528 167	508 364
<i>dont P.P.I</i>	1 034 204	1 701 124	1 069 511	2 610 000	1 290 000	1 390 000

Les recettes d'investissement sont estimées en fonction des subventions que la commune pourrait percevoir précise la DGS. Elle donne comme exemple le projet de réhabilitation du complexe sportif pour lequel le Département participera à hauteur de 50% des équipements qui pourront être mutualisés avec le collège.

Fid de roulement et résultat prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Fonds de roulement en début d'exercice	1 217 086	1 520 448	893 393	1 437 192	406 110	769 757
Résultat de l'exercice	303 784	-627 055	543 799	-1 031 081	363 647	412 002
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 520 448	893 393	1 437 192	406 110	769 757	1 181 759

Endettement	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Encours au 31 décembre	4 286 326	4 189 045	4 126 712	4 068 780	4 040 613	4 032 250
Ratio de désendettement	4,6 ans	4,9 ans	3,6 ans	4,8 ans	5,1 ans	5,5 ans
Emprunt	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000

Dans le cadre du PPI déjà engagé, les excédents budgétaires 2024 permettent de financer les crédits nécessaires en 2025 pour continuer les programmes prévus aux AP/CP votés :

- Requalification urbaine : aménagement Lotissement de Keranv
- AP/CP : complexe sportif : poursuite des études pour réhabilitation et extension de la salle omnisports, boulodrome et vestiaires stade Jules Ferry
- Abbaye de Bégard : poursuite de l'étude pré opérationnelle

A partir de 2025, en complément des investissements de modernisation, la prospective s'articulerait comme suit :

PPI Prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
2150 - AP/CP Maison des Associations	166 679	225 021	9 514	50 000	50 000	100 000	601 214
2319 - AP/CP Complexe sportif	0	144 659	28 545	1 050 000	500 000	400 000	2 123 204
2332 - AP/CP Requalification urbaine	61 203	15 222	69 448	430 000	100 000	250 000	925 873
2505 - AP/CP Aménagement Avenue Pierre Perron	0	305 000	123 581	10 000	50 000	50 000	538 581
2102 - AP/CP Congrégation (Abbaye de Bégard)	0	0	1 219	100 000	100 000	100 000	301 219
Groupe scolaire Noël Bernard	6 573	56 174	58 460	70 000	70 000	70 000	331 207
Investissements de modernisation	697 494	486 938	358 000	300 000	300 000	300 000	2 442 432
Maison de santé	0	300 000	300 000	360 000	0	0	960 000
Boutique Cœur de ville	0	0	0	120 000	0	0	120 000
Voirie	102 253	168 107	120 000	120 000	120 000	120 000	750 360
Total	1 034 202	1 701 121	1 068 767	2 610 000	1 290 000	1 390 000	9 094 090

Madame Héléna DENIS-PESROTEL, DGS poursuit la présentation par le budget annexe « Armoripark ».



ARMORIPARK - Compte Administratif 2024 DOB

Fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	BP 2023	Mandats	érosion		Chapitre	BP 2023	Titres	érosion	
011	Charges courantes	357 000,00 €	297 260,71 €	83%	13	Atténuation de charges	- €	97,35 €	0%
012	Personnel	405 000,00 €	372 562,63 €	92%	70	Ventes produits	852 900,00 €	641 572,55 €	75%
65	Autres charges de gestion courante	400,00 €	2,15 €	0,5%	75	Autres produits de gestion courante	467,48 €	2,35 €	1%
66	Charges financières	13 000,00 €	11 794,69 €	91%	77	Produits exceptionnels	113 832,52 €	123 998,78 €	109%
67	Charges exceptionnelles	767,48 €	144,26 €	19%					
I Opérations réelles					I Opérations réelles				
		776 167,48 €	681 764,44 €	88%			967 200,00 €	765 671,03 €	79%
II Opérations d'ordre					II Opérations d'ordre				
		86 200,00 €	81 335,55 €	94%					
Déficit reporté		104 832,52 €							
I + II - Total		967 200,00 €	763 099,99 €	79%	I + II - Total		967 200,00 €	765 671,03 €	79%

Solde d'exécution de fonctionnement	2 571,04 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023	- 104 832,52 €
Résultat de fonctionnement cumulé	- 102 261,48 €

Page 44 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

Elle fait part que la participation du budget général devrait être de 102 261,48 en 2025, sous réserve des dernières opérations.



ARMORIPARK - Compte Administratif 2024 DOB

Investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	BP 2023	Mandats	érosion		Chapitre	BP 2023	Titres	érosion	
20 - 21-23	Travaux-Equipements	188 426,26 €	68 637,51 €	36%	13	Subventions			
16	Remb. emprunts	64 702,87 €	64 702,87 €	100%	16	Emprunts	130 000,00 €	130 000,00 €	100%
I Opérations réelles					I Opérations réelles				
		253 129,13 €	133 340,38 €	53%			130 000,00 €	130 000,00 €	100%
II Opérations d'ordre					II Opérations d'ordre				
							86 200,00 €	81 335,55 €	94%
Excédent reporté							36 929,13 €		
I + II - Total		253 129,13 €	133 340,38 €	53%	I + II - Total		253 129,13 €	211 335,55 €	83%

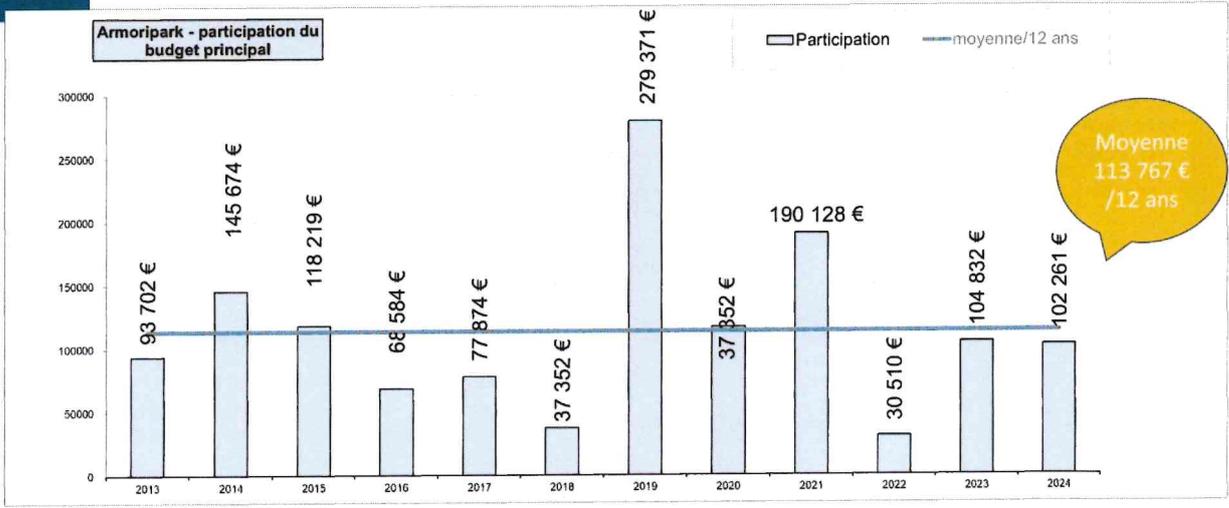
Solde d'exécution d'investissement	77 995,17 €
Résultat d'investissement reporté 2023	36 929,13 €
Résultat d'investissement cumulé	114 924,30 €

Résultat d'exécution cumulé 12 662,82 €

Page 44 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

ARMORIPARK - Compte Administratif 2024 DOB

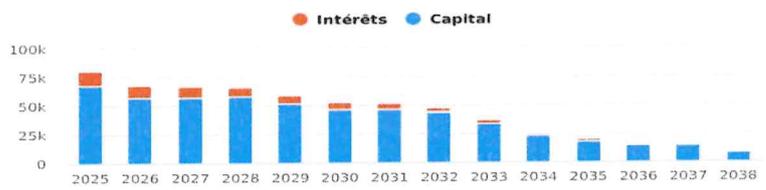


ARMORIPARK – Dette au 01/01/2025

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	526 566.86 €	97.50 %	2,37 %
Variable	13 500.00 €	2,50 %	1,75 %
Ensemble des risques	540 066.86 €	100,00 %	2,35 %

11 emprunts
3 prêteurs

2024
1 emprunt de 50 000€ sur 10 ans
Taux Fixe 3,28 %
Débloqué fin 2024



Dette selon la charte de bonne conduite



Lotissement An Ti Skol

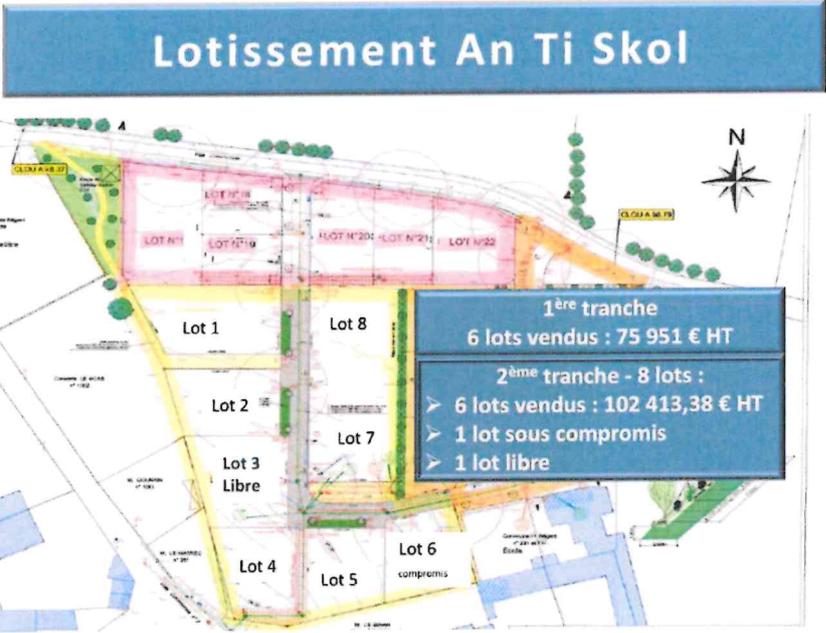
Total coût de production nette au 31/12/2024	240 854,50 €
Total vente de tous les terrains	178 365,19 €
Total à la charge de la commune	28 937,18 €

- 14 lots / 8 362 m2
- 12 lots vendus entre 2016 et 2024

Pas d'emprunt sur le budget lotissement

Prix de vente HT/m2	25,06 €
Prix de revient HT/m2	28,80 €

La DGS souligne la faible participation du budget général et rappelle qu'il n'y a pas d'emprunt sur ce lotissement.



Boutiques Cœur de ville



Boutiques Cœur de ville – compte administratif 2024

Fonctionnement							
Dépenses			Recettes				
Articles	Prévisions	Réalisations	Articles	Prévisions	Réalisations		
011	Charges à caractère général	9 586,60 €	389,00 €	75	Autres produits de gestion	10 000,00 €	1 001,29 €
002	Déficit reporté	413,40 €					
	TOTAL DEPENSES	10 000,00 €	389,00 €		TOTAL RECETTES	10 000,00 €	1 001,29 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE							612,29 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2023							- 413,40 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE							198,89 €

Investissement							
Dépenses			Recettes				
Articles	Prévisions	Réalisations	Articles	Prévisions	Réalisations		
2031	Etudes	6 910,00 €	6 910,00 €	1384	Participation budget général	40 000,00 €	40 000,00 €
2111	Terrains nus		2 960,00 €	1641	Emprunt d'équilibre	30 239,13 €	- €
2138	Achat bâtiment portage EPF	50 000,00 €					
001	Déficit d'investissmt reporté	13 329,13 €	- €				
	TOTAL DEPENSES	70 239,13 €	9 870,00 €		TOTAL RECETTES	70 239,13 €	40 000,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE							30 130,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2023							- 13 329,13 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE							16 800,87 €

Page 47 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025



Boutiques Cœur de ville



Surface Totale de 1 500 m²
 Surface couverte 1 000 €
 Surface de vente 750 m²



Page 37 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

Monsieur le Maire informe les élus « qu'un porteur de projet est intéressé pour acquérir la partie commerce et habitat. On attend la proposition financière de l'Etablissement Public Foncier. » Il annonce que la

démolition de la partie arrière devrait débuter courant mars et rappelle que ces travaux sont pris en charge par l'EPF, la commune y participera à hauteur de 40% conformément à la convention de portage. « Les travaux de démolition sont estimés à 300 000 euros en prenant compte du désamiantage ».



Maison de Santé pluriprofessionnelle



Poste	Dépenses	Financeurs	Recettes	TOTAL
Acquisition foncière	100 000 €	ETAT DSIL 2023	605 000 €	14%
Etudes et MO	471 743 €	ETAT DETR 2024	275 000 €	6%
Travaux de construction	3 700 000 €	Région (accord)	232 000 €	5%
Mobilier	51 000 €	Agglomération (sollicité)	150 000 €	3%
Divers	150 000 €	Emprunt	1 500 000 €	34%
		Emprunt à court terme	750 000 €	17%
		Part. budget principal - amén. extérieurs / environnement	960 743 €	21%
Total dépenses	4 472 743 €	Total recettes	4 472 743 €	100%

Pages 40 et 41 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

Madame Hélène DENIS-PESTOTEL souligne que tous les DGD (Décompte Global Définitif) n'ont pas encore été reçus.

Maison de Santé de Bégar – compte administratif 2024

Fonctionnement							
Dépenses			Recettes				
Articles	Prévisions	Réalisations	Articles	Prévisions	Réalisations		
011	Charges à caractère général	6 000,00 €	5 503,17 €	70	Produits des services	- €	9 761,50 €
60611	Eau et assainissement	1 000,00 €	31,10 €	75	autres produits de gestion courante	77 200,00 €	29 044,22 €
60612	Energie électricité	5 000,00 €	2 104,88 €	752	revenus des immeubles	11 500,00 €	11 544,22 €
60631	Fournitures d'entretien	- €	356,96 €	75888	autres	48 200,00 €	
61558	Autres biens mobiliers		192,00 €	758888	produits exceptionnels divers	17 500,00 €	17 500,00 €
6156	Maintenance		730,80 €				
6238	Divers		1 584,00 €				
6262	Frais de télécommunications		503,40 €				
627	Services bancaires et assimilés	- €	0,03 €				
66	Charges financières	63 831,46 €	60 992,56 €				
66111	Intérêts des emprunts	55 674,59 €	44 880,39 €				
66112	Rattachement des ICNE		6 435,49 €				
6615	Intérêts ligne de trésorerie	8 156,87 €	7 476,68 €				
6688	Autres charges	- €	2 200,00 €				
042	Opération d'ordre entre transfert	1 000,00 €	972,58 €				
	Resultat de fonctionnement reporté	6 368,54 €					
	TOTAL DEPENSES	77 200,00 €	67 468,31 €		TOTAL RECETTES	77 200,00 €	38 805,72 €
							28 662,59 €
							6 368,54 €
							35 031,13 €

Elle rappelle également que le bâtiment ayant été mis en service le 1^{er} décembre 2024, la commune n'a perçu que les loyers du mois de décembre. Par ailleurs, deux cellules supplémentaires seront occupées en 2025, une au 1^{er} janvier et la seconde au 1^{er} mars.

Investissement						
Dépenses			Recettes			
Articles	Prévisions	Réalisations	Articles		Prévisions	Réalisations
041 Opérations patrimoniales	50 000,00 €	21 595,43 €	041 Opérations patrimoniales		50 000,00 €	21 595,43 €
21 Immobilisations corporelles	101 000,00 €	51 836,07 €	40 Opérations d'ordre transfert entre sections		1 000,00 €	972,58 €
2128 Autres aménagements et agencements		2 592,84 €				
21568 Autre matérielle et outillage incendie et défense		1 020,00 €				
21838 Autre matériel informatique		4 630,60 €				
21848 Autres matériels de bureau et mobilier	101 000,00 €	40 134,77 €	13 Subventions		1 705 926,00 €	795 617,34 €
2188 Autres		3 457,86 €	1311 Etat et établissements nationaux		1 023 926,00 €	355 225,00 €
			1312 Régions		232 000,00 €	140 392,34 €
23 Immobilisations en cours	2 840 000,00 €	2 782 747,87 €	13151 GFP de rattachement		150 000,00 €	- €
2312 agencements et aménagements de terrains		295 316,44 €	1384 Communes		300 000,00 €	300 000,00 €
2313 Constructions	2 840 000,00 €	2 486 936,05 €				
2315 Mat et outillage techniques	360 000,00 €	495,38 €				
16 Emprunts et dettes	6 770,00 €	6 768,54 €	16 Emprunts et dettes		1 467 432,28 €	1 455 332,45 €
1641 Remboursement emprunt	6 770,00 €	6 768,54 €	16 Emprunt long terme		1 467 432,28 €	1 450 000,00 €
			16 Emprunt court terme (FCTVA)			5 332,45 €
			Résultat N-1 reporté - excédent		133 411,72 €	
TOTAL DEPENSES	2 997 770,00 €	2 862 947,91 €	TOTAL RECETTES		3 357 770,00 €	2 273 517,80 €
			RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			589 430,11 €
			RESULTAT D' INVESTISSEMENT REPORTE 2023			133 411,72 €
			RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE			456 018,39 €

Elle fait part que le solde des subventions seront perçues après clôture définitive des DGD.

Monsieur le Maire indique que suite à la dernière réunion de chantier, l'ensemble des travaux devraient être achevé prochainement. Concernant les subventions, il rapporte que la demande de fonds de concours déposée auprès de l'agglomération est en instruction et que la commune devrait percevoir de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) une subvention au titre du « fonds chaleur » pour la chaudière à plaquettes bois.

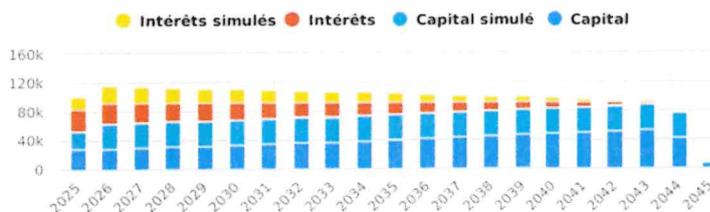


Maison de Santé de Bégard

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 493 231 €	3,75%	19 ans et 9 mois	10 ans et 7 mois	2

Type de risque	Encours	% d'exposition
Fixe	1 493 231 €	100,00%
Variable	0 €	0,00%
Ensemble des risques	1 493 231 €	100,00%

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	793 231 €	53,12%
CREDIT MUTUEL	700 000 €	46,88%
Ensemble des prêteurs	1 493 231 €	100,00%



Un prêt relais de 750 000 € à 4,22% auprès de la Banque Populaire de l'Ouest remboursable en 2027

Budget Production Energie Renouvelable Compte administratif 2024

Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Articles		Prévisions	Réalisations	Articles		Prévisions	Réalisations
011	Charges à caractère général	5 500,00 €	536,25 €	70	Ventes de produits fabriqués	17 000,00 €	
66	Charges financières	2 500,00 €	1 436,71 €	75	Autres produits gestion courante	5 000,00 €	0,35 €
023	Virement à la section d'invest.	17 000,00 €		77	Produits exceptionnels	3 000,00 €	5 000,00 €
				002	Excédent reporté	- €	
TOTAL DEPENSES		25 000,00 €	1 972,96 €	TOTAL RECETTES		25 000,00 €	5 000,35 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE							3 027,39 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							- €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE							3 027,39 €

Investissement							
Dépenses				Recettes			
Articles		Prévisions	Réalisations	Articles		Prévisions	Réalisations
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	- €	13	Subventions	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	120 000,00 €	4 620,00 €	16	Emprunts et dettes	120 000,00 €	120 000,00 €
16	Emprunts et dettes	7 000,00 €	3 000,00 €	021	Virement de la section de fonct.	17 000,00 €	- €
				001	Déficit d'investissmt reporté	- €	- €
TOTAL DEPENSES		137 000,00 €	7 620,00 €	TOTAL RECETTES		137 000,00 €	120 000,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE							112 380,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE							- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE							112 380,00 €

Budget Production Energie Renouvelable



Page 51 du ROB

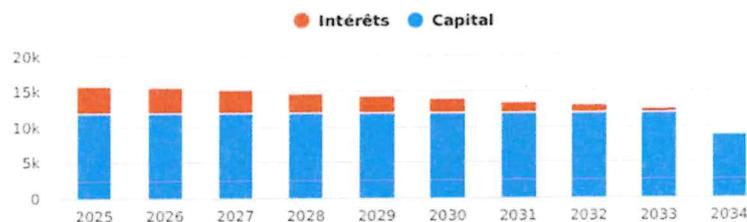
Conseil Municipal du 20 février 2025

Monsieur le Maire suite à la pose des panneaux photovoltaïques sur la maison de santé indique qu'il conviendra de signer prochainement, une convention avec Enedis pour lancer la production et la redistribution.

Budget Production Energie Renouvelable

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	117 000 €	100,00%	3,58%
Ensemble des risques	117 000 €	100,00%	3,58%

Prêteur	CRD
CREDIT AGRICOLE	117 000 €
Ensemble des prêteurs	117 000 €



Page 51 du ROB

Conseil Municipal du 20 février 2025

BUDGETS CONSOLIDÉS

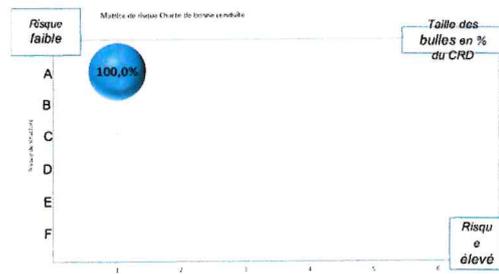
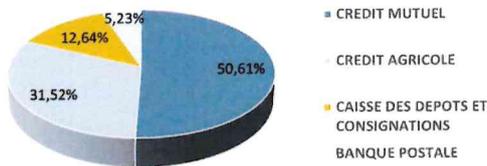
DETTE



Budget principal, Armoripark, Maison de santé, Production d'énergies renouvelables Dettes consolidées

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	5 763 510 €	91,82%	2,46%
Variable	513 500 €	8,18%	3,55%
Ensemble des risques	6 277 010 €	100,00%	2,55%

Prêteur	CRD
CREDIT MUTUEL	3 176 612 €
CREDIT AGRICOLE	1 978 667 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	793 231 €
BANQUE POSTALE	328 500 €
Ensemble des prêteurs	6 277 010 €



Dettes selon la charte de bonne conduite

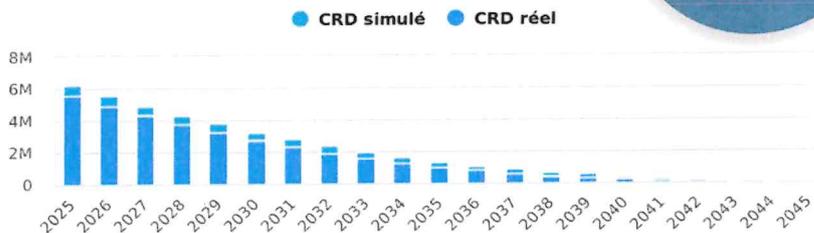
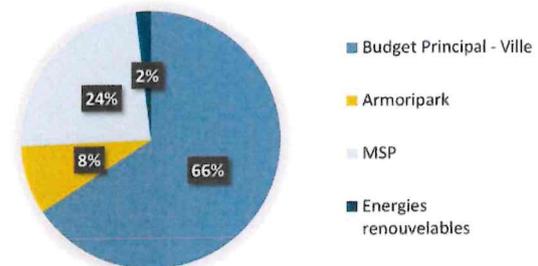
Conseil Municipal du 20 février 2025



Budget principal, Armoripark, Maison de santé, Production d'énergies renouvelables Dettes consolidées

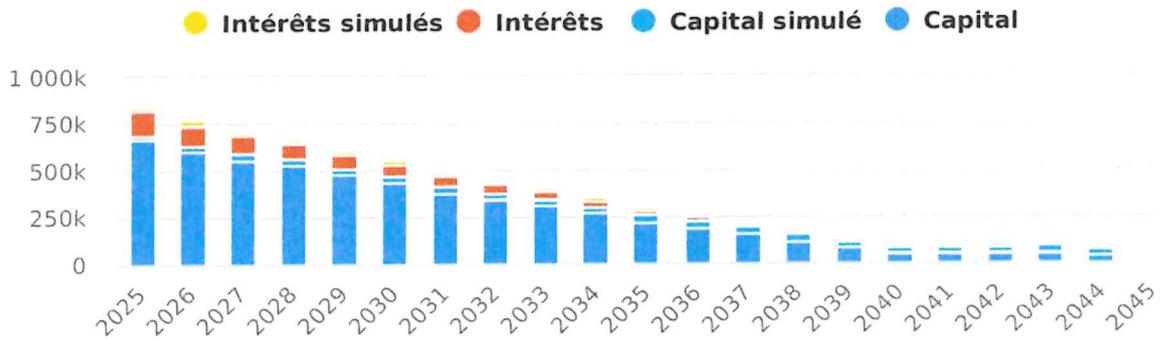
CRD – Capital Restant dû par budget au 01/01/2025

BUDGETS	CRD au 01/01/2025
Budget Principal - Ville	4 126 712 €
Armoripark	540 067 €
MSP	1 493 231 €
Energies renouvelables	117 000 €
TOTAL	6 277 010 €



Conseil Municipal du 20 février 2025

Profil d'extinction annuités



Suite à la présentation, Monsieur le Maire tient tout d'abord « à remercier les services pour cette présentation et la qualité des documents et informations fournies et plus largement l'ensemble des services communaux qui sont soucieux des dépenses publiques ».

Il invite les élus à faire part de leur commentaire suite à ce débat d'orientation budgétaire.

Madame Cinderella BERNARD, au nom du groupe « Bégard à gauche avec vous » tient également « à remercier les équipes pour l'élaboration et la présentation » Elle souligne « la clarté des informations qui permet de bien comprendre les budgets et de pouvoir se projeter dans l'avenir (...) Ce que l'on peut voir avec le compte administratif, c'est qu'une fois de plus le budget est maîtrisé, comme chaque année. Malgré tout, la bonne situation financière de 2024 tient du fait du fort taux de RAR (restes à réaliser), d'augmentation de la DGF (dotation globale de fonctionnement), des impôts » Elle insiste sur ces derniers « qui sont souvent critiqués mais qui permettent de mener à bien des projets communs pour tous les concitoyens (...) Les perspectives de 2025 à 2027 ne sont pas alarmantes mais elles appellent à notre plus grande vigilance car on observerait une augmentation des annuités de la dette et des dépenses de fonctionnement par effet mécanique, réduisant ainsi l'écart entre les recettes et les dépenses. On n'est pas encore dans l'effet ciseau mais vigilance. On mesure toutefois que toutes les précautions ont été prises pour l'élaboration de cette prospective. Héléna l'a bien rappelé, on va contrer les dépenses et réduire les recettes pour être bien pour les années à venir. Néanmoins, compte-tenu des incertitudes politiques et économiques que traversent notre pays, nous sommes bien conscients qu'à tout moment les choix pourraient être autres que ceux que vous portez. Il n'aura jamais été aussi difficile de créer une prospective budgétaire quand chaque année la loi de finances peut venir percuter les ambitions des collectivités. Collectivités qui souhaitent offrir un meilleur service public à la population et sauvegarder l'emploi public. Ces mêmes collectivités qui ne représentent qu'à peine 10% de l'endettement de la nation et 70% de l'investissement public au profit du tissu économique local. C'était juste une petite intervention politique, c'est un bon résultat et sur les orientations, on les prend comme ça aujourd'hui, je crois que tous, on verra comment

cela évolue sur les années à venir. En tout cas cela devient très compliqué de pouvoir se projeter dans un contexte aussi instable. »

N'ayant pas d'autre intervention, Monsieur le Maire clôture le débat : *« effectivement on est dans une période d'incertitude, de turbulence. Vous l'avez vu, le choc énergétique a été provoqué par la guerre en Ukraine, et aujourd'hui, il faut être prudent. La prospective a pris en compte les impacts de la loi de finances car les collectivités vont devoir participer indirectement au redressement des comptes publics. Un impact à prendre en compte également, ce sont les subventions à l'investissement. Le Conseil Départemental a maintenu son enveloppe pour les communes mais a dû abandonner pour les intercommunalités (...) Il faut donc être prudent et vigilant. Nous sommes sur des résultats financiers exceptionnels jamais atteints sur la commune de Bégard, puisque nous sommes à 1,7 million d'excédents cumulés entre la section de fonctionnement et d'investissement. On a une baisse de l'encours sur le budget principal, certes une augmentation sur la dette globale puisque y est intégrée la maison de santé ; mais c'est une dette qui est maîtrisée et financée. On a une CAF nette (capacité d'autofinancement) à 670 000 euros, elle a doublé en deux ans, on n'a jamais eu ce résultat puisque effectivement on a nos recettes qui augmentent aujourd'hui plus vite que nos dépenses, puisque nous sommes à +4,35% d'augmentation de nos recettes et de 2,95% pour les dépenses. Et le ratio de désendettement est de 3,6 années, ce qui est très bien (...) Juste préciser que la participation du budget principal à Armoripark sera de 102 000 euros, soit moins de 2% de nos dépenses de fonctionnement, on est en capacité de financer ce déficit (...) Pas d'augmentation des taux d'impôts communaux pendant ce mandat et si les bases augmentent c'est que la commune est attractive en termes de construction. Effectivement il y a une maîtrise des dépenses, la ville de Bégard est en bonne situation financière, je dirai même très bonne situation financière puisqu'en 2024, on a investi plus de 4 millions d'euros tous budgets confondus notamment sur celui de la maison de santé. Ca a donné beaucoup de travail à des entreprises locales. On a également pu avoir une reconnaissance financière envers les agents. Effectivement dans cette période d'incertitude, il est important de maintenir le cap puisque nous sommes les garants des services publics mais également d'investissements publics. Cette année, la prospective montre qu'on a une capacité minimum de 2,6 millions d'euros d'investissement sur le budget principal (...) cela va nous permettre de continuer la revitalisation du cœur de ville, notamment par l'action du logement (...) Par l'OPAH-RU menée avec l'agglomération qui va permettre aux investisseurs de bénéficier de subventions (...). Je profite pour interpeller le département (en s'adressant à Cinderella MARCHAND, conseillère départementale) qu'il serait bien de mettre en vente, l'ancien bâtiment du foyer Ti Kelou, afin d'y faire du logement (...) »* Il rappelle l'étude menée par les étudiants en architecture notamment sur le quartier Ernest Renan et invite les élus à retenir la date du 24 mars pour le compte-rendu. Concernant l'Abbaye, il souligne que les études pré-opérationnelles sont en cours. *« En attendant, on va sur un urbanisme transitoire c'est-à-dire faire vivre ce lieu pendant les études et les projets. Nous allons travailler avec notamment les associations locales. On doit tenir le cap pour offrir des services de qualité à l'ensemble de la population (...) après la maison de santé, on va pouvoir aller sur le grenelle associatif avec les vestiaires, le boulodrome, le lancement des études et le choix de l'architecte pour le complexe sportif ; la première tranche concernera la salle de combat et la salle de danse et la deuxième phase sera consacrée à la rénovation de la salle. »* Pour la maison de santé, il indique qu'il va falloir continuer de travailler avec les professionnels intégrés pour attirer de nouveaux professionnels de santé. Il informe qu'une interne en médecine a intégré l'équipe de généralistes. *« Il faut également maintenir le cap pour mettre au cœur de l'action municipale la transition écologique, c'est important »*. Il rappelle la création du parc mené par le conseil municipal des jeunes, la poursuite d'aménagement de celui situé rue du Bon Sauveur, le parc de biodiversité (...) la pose des panneaux photovoltaïques. Il cite également le schéma de mobilités douces qui va se mettre en parallèle du schéma de

sécurisation « *c'est une attente forte de la population* ». Il soumet que « *le programme de voirie pourra être plus conséquent qu'en 2024 (...) Il va falloir maintenant que toutes les commissions travaillent jusqu'au 4 avril pour élaborer le budget 2025, en tenant compte de la situation financière de Bégard, des capacités importantes d'investissement (...)* ».

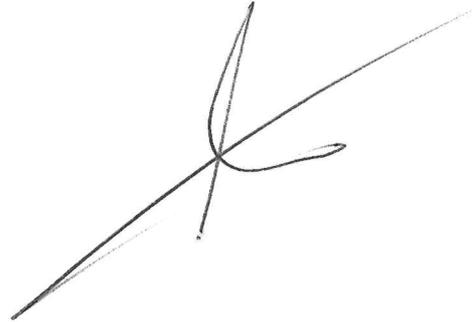


L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire déclare la fin de la séance à 19h45

Monsieur Vincent CLECH
Maire de Bégard

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping oval shape with a smaller, more complex scribble inside.

Madame Cécile BOÉTÉ
Secrétaire de Séance

A handwritten signature in black ink, featuring a long, diagonal stroke that curves upwards and ends in a small loop.

DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°2023/82 du 3 octobre 2023

Numéro d'acte	Date	Intitulé
2025/10	04/02/2025	Décision portant signature de la charte d'utilisation du bouquet de services numériques 2025-2029 - Mégalis Bretagne - contribution forfaitisée et mutualisée au niveau de l'agglomération
2025/11	05/02/2025	Décision portant signature d'un contrat d'occupation précaire d'un logement meublé à titre gracieux (accueil d'étudiants en architecture encadrés par l'association Geoarchi de Brest du 17 au 18 février 2025)
2025/12	05/02/2025	Décision portant signature d'une convention de mise à disposition de locaux au sein de la maison du numérique à titre gracieux - Avenir Jeunes Ouest d'Armor - Permanence hebdomadaire du 06/02/2025 au 01/06/2025 - Atelier de soutien à l'apprentissage du code de la route à destination de jeunes bégarrois

Nous tenons ces documents à votre disposition, pour consultation, au secrétariat de la mairie

Déclarations d'intention d'aliéner

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, vous trouverez ci-après un récapitulatif des déclarations d'intention d'aliéner (DIA).

Chrono	N° DIA	Date de réception en mairie	Adresse	Section parcelle	N° de la parcelle	Superficie	Désignation du bien
Du 01/01/2025 au la commune a renoncé au droit de préemption urbain pour les parcelles suivantes :							
04	022 004 25 P 0004	21/01/2025	14 Hent Vur	AL	97	2 469	Bâti sur terrain propre
05	022 004 25 P 0005	24/01/2025	79 rue de Gwénézhan	AP	41	1577	Bâti sur terrain propre
06	022 004 25 P 0006	29/01/2025	11 Allée des Claire-voies	AC	34	10 325	Bâti sur terrain propre
					49		
					50		
					54		
					55		
07	022 004 25 P 0007	03/02/2025	55 rue de Plouaret	AY	188	20518	Non bâti
08	022 004 25 P 0008	07/02/2025	11 rue Lann Véar	AO	80	178	Bâti sur terrain propre

Nous tenons ces documents à votre disposition, pour consultation, au secrétariat de la mairie.